



Conseil général

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL
DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2021

Préavis municipal n° 2/2021
**Relatif aux statuts de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre
Sainte (APEJ), fruit du rapprochement de l'ASCOT et de l'AJET**

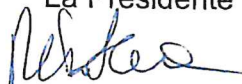
Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du
21 juin 2021

- Vu le préavis municipal n° 2/2021 relatif aux statuts de l'Association pour
l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ)
Où le rapport de la Commission ad-hoc
Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide**
- d'approuver les statuts de l'APEJ tels que présentés

L'extrait de procès-verbal est accepté à l'unanimité.

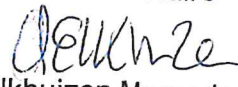
CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

La Présidente


Rita Alma



La Secrétaire


Amélia Elkhuizen Morgado

Chavannes-des-Bois, le 21 juin 2021